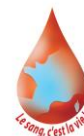


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 24 novembre 2022



FFDSB
FÉDÉRATION FRANÇAISE POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE



Pour promouvoir le don de sang au sein des collectivités, l'EFS, l'AMF et la FFDSB renouvellent leur partenariat

A l'occasion du 104^{ème} Congrès des maires, qui s'est tenu du 22 au 24 novembre 2022, l'Établissement français du sang (EFS), l'Association des Maires de France (AMF) et la Fédération Française des Donneurs de Sang Bénévoles (FFDSB) ont signé une nouvelle convention de partenariat pour renforcer les actions communes menées en faveur du don de sang au sein des territoires.

Mettre en lumière les communes partenaires du don de sang

Depuis 2010, l'EFS, l'AMF et la FFDSB mènent des actions communes en faveur de la promotion du don de sang. La signature de cette nouvelle convention de partenariat marque la volonté de **renforcer cette collaboration** et de **s'adapter également aux évolutions** qui se sont opérées ces dernières années autour du don de sang, notamment avec la crise sanitaire. Ainsi, si chaque année plus d'un million de patients ayant besoin d'une transfusion sanguine peuvent être soignés, c'est grâce à l'implication quotidienne, aux côtés de l'EFS, des collectivités territoriales et des associations sur l'ensemble territoire.

Ce partenariat permet de déployer avec les maires de France des actions à la fois concrètes et indispensables en faveur du don de sang, notamment à travers l'attribution du **label « Commune partenaire du don de sang »** :

- **la participation à l'organisation des collectes de sang**, en mettant par exemple à disposition les salles municipales ou des lieux d'exception (musées, monuments historiques, etc.) ;
- **la sensibilisation au don de sang et à l'engagement citoyen**, en assurant par exemple une visibilité continue du don de sang dans les espaces municipaux ou encore en accompagnant les associations de bénévoles sur le terrain ;
- **la sensibilisation des plus jeunes**, à travers des actions dans les écoles, la création d'un conseil municipal des jeunes, etc. ;
- **l'animation de la vie locale**, à travers l'organisation d'événements conviviaux.

« Si ce partenariat entre nos institutions existe depuis plus de dix ans, il était important qu'il évolue à l'aune des nouveaux enjeux du don de sang. Je salue ce nouvel accord et tiens à remercier chaleureusement les bénévoles et les élus locaux qui s'engagent depuis des années pour le don de sang et participent à soigner plus d'un million de patients chaque année. », précise François Toujas, Président de l'EFS.

Participer au dynamisme des territoires

Ce partenariat contribue également au dynamisme des territoires. **Le don de sang est en effet un véritable vecteur de lien social, qui mobilise et rassemble** à la fois des bénévoles engagés au sein de la FFDSB et des donneurs de sang autour d'une même cause. **Ce partenariat permet de faire vivre et rayonner une culture de la solidarité qui fait partie de l'ADN des trois partenaires.**

L'établissement a également à cœur de valoriser les collectivités engagées pour le don de sang et de participer à leur développement, à travers la création d'emplois locaux par exemple, ou bien le soutien de filières durables et locales et de circuits courts pour les Pause A+ qui permettent aux donneurs de se restaurer après leur don de sang.

Pour Jacques Allegra, Président de la FFDSB, « *Ce partenariat est le symbole de la communion nationale autour du don de sang : élus de la République, citoyens bénévoles et opérateur public. Afin d'accompagner les mutations de notre modèle transfusionnel, il était indispensable de réaffirmer à travers une nouvelle convention l'attachement de tous à ce socle de la solidarité. Un immense merci aux femmes et aux hommes de nos trois entités qui permettent aux patients de disposer de produits sanguins dont ils ont besoin* ».

David Lisnard, président de l'Association des maires et présidents d'intercommunalité, a réaffirmé à l'occasion de la signature de cette convention de partenariat tripartite, le soutien plein et entier des maires des 35 000 communes de France pour mettre en œuvre en toutes occasions, les dispositifs logistiques d'accueil pour le don de sang. David Lisnard a également salué l'engagement sans faille des bénévoles de l'EFS depuis près de 70 ans.



À propos de l'EFS

Grâce au don de sang, donneurs et receveurs sont au cœur de l'économie du partage. Les 10 000 collaboratrices et collaborateurs, médecins, pharmaciens, biologistes, techniciens de laboratoire, chercheurs, infirmiers, équipes de collecte de l'Établissement français du sang, en lien avec des milliers de bénévoles, s'engagent au quotidien comme dans les circonstances exceptionnelles pour transformer les dons en vies et soigner ainsi 1 million de patients par an. Opérateur civil unique de la transfusion sanguine en France, l'EFS a pour mission principale l'autosuffisance nationale en produits sanguins.

Il s'investit par ailleurs dans de nombreuses autres activités, comme les examens de biologie médicale, la thérapie cellulaire et tissulaire ou la recherche. Au-delà de la qualification des dons, les laboratoires de l'EFS réalisent différents types d'examen biologiques, hématologiques et immunologiques, des examens indispensables dans le cadre d'une transfusion mais également d'une greffe d'organe, de tissus ou de cellules. Avec plus de 500 millions d'actes réalisés par an, l'EFS est l'un des plus grands laboratoires de biologie médicale de France. L'Établissement français du sang est présent sur l'ensemble du territoire pour être au plus près des donneurs et des patients et porter ainsi des valeurs sans équivalent.

Établissement français du sang. Bien plus que le don de sang.

À propos de l'AMF

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des communes et intercommunalités.

Plus de 34 000 maires et présidents d'EPCI en sont aujourd'hui adhérents.

L'histoire de l'AMF est celle de la défense des libertés locales. L'association veille sans relâche à ce que la décentralisation garantisse aux communes une réelle autonomie de gestion des affaires locales et s'implique avec force pour que les maires disposent de moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. Force de proposition et de représentation, l'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, très en amont des projets, partout où se jouent l'avenir des communes, de leurs intercommunalités et les conditions de leur développement.

Dans le cadre de ses missions, l'AMF constitue un relai d'information pour ses adhérents qui souhaitent s'engager dans les domaines humanitaires et apporte un soutien au processus de coopération décentralisée.

À propos de la FFDSB

Organisme fédérateur de plus de 2 850 associations regroupées en Unions Départementales, Comités Régionaux et de Groupements Nationaux issus des entreprises La Poste-France Telecom et la SNCF, la Fédération compte près de 800 000 adhérents donateurs de sang et militants pour le don de sang bénévole.

La FFDSB, sous le haut patronage du Président de la République, est reconnue d'utilité publique. Depuis plus de 70 ans, elle contribue à l'autosuffisance nationale en produits sanguins grâce à la mobilisation des donateurs de sang.

Elle représente et protège les intérêts et les droits des donateurs de sang bénévoles auprès des pouvoirs publics, des organismes de la transfusion sanguine et des grandes organisations nationales et internationales. Elle contribue au sein des territoires au renforcement du lien social. Elle veille au respect des principes éthiques du don de sang : bénévolat, volontariat, anonymat et non profit et participe au « vivre ensemble ».

Contacts

EFS
Charley DUBOIS
charley.dubois@efs.sante.fr
06 99 49 42 27

FFDSB
siege@dondesangbenevole.fr

AMF
marie-helene.galin@amf.asso.fr